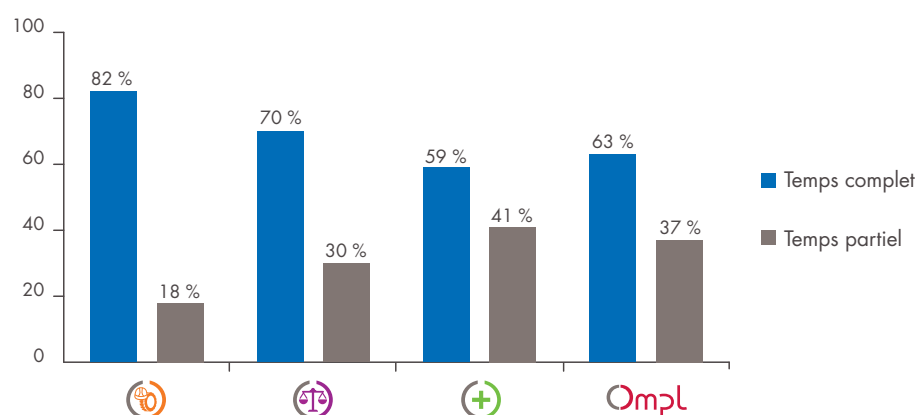




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Durée du temps de travail par secteur professionnel



 Secteur cadre de vie-technique

 Entreprises d'architecture

 Entreprises d'économistes de la construction

 Entreprises d'experts en automobile

 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

 Secteur juridique

 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

 Cabinets d'avocats

 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

 Études d'huissiers de justice

 Secteur santé

 Cabinets dentaires

 Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

 Cabinets médicaux

 Pharmacie d'officine

 Cliniques vétérinaires



PLUS DU TIERS DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

63 % des salariés des entreprises libérales travaillent à temps complet. En comparaison, cette proportion est inférieure à la moyenne nationale (68 %). Cependant, cette moyenne cache des disparités par secteur :

- ❶ le secteur cadre de vie-technique se singularise par un taux de salariés à temps complet plus important que les deux autres secteurs ;
- ❷ le secteur juridique est dans une situation intermédiaire avec trois salariés sur 10 à temps partiel ;
- ❸ le secteur santé totalise plus de deux salariés sur cinq à temps partiel, soit plus du double du secteur cadre de vie-technique.

Il est important de noter que 84 % des salariés à temps partiel sont dans une situation choisie.



TEMPS PARTIEL MOINS DÉVELOPPÉ DANS LES BRANCHES DU CADRE DE VIE-TECHNIQUE

- Les branches du secteur cadre de vie-technique ont un taux de féminisation plus faible et donc de salariés à temps partiel. La proportion de salariés à temps complet n'est pas inférieure à 78 %.
- Les branches du secteur juridique ont une proportion de salariés à temps partiel intermédiaire entre les deux secteurs. Contrairement au secteur cadre de vie-technique, le taux d'emplois à temps complet n'est pas directement lié au taux de féminisation. La branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires, une des plus féminisées, a le plus fort taux de salariés à temps complet. La branche des cabinets d'avocats emploie plus de trois salariés sur dix à temps partiel.
- Les branches du secteur santé ont *a minima* 33 % de salariés à temps partiel. La branche des cliniques vétérinaires affiche le taux de salariés à temps partiel le plus élevé, plus de deux salariés sur cinq.

Durée du temps de travail par branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	Temps complet	Temps partiel
	82 %	18 %
	80 %	20 %
	78 %	22 %
	79 %	21 %
	87 %	13 %
	70 %	30 %
	86 %	14 %
	66 %	34 %
	71 %	29 %
	76 %	24 %
	59 %	41 %
	56 %	44 %
	67 %	33 %
	55 %	45 %
	61,5 %	38,5 %
	55 %	45 %
	63 %	37 %